

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2021

-:-

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le deux novembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, M. Daniel AUBERT, M. Patrick ANDROLUS, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, Mme Katherine GAVRIL, Mme Patricia FIFI, M. Fatah BENDALI, M Jérémy BAKKALIAN, Mme Marine RENAVAND, M. Sébastien PENNAMEN, M. Pascal PROVENT, M. Dominique SERVANTON, Mme Sophie HELIE, Mme Annick TCHIENDA, Mme Sophie HASQUENOPH, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sophian MOUALHI, Mme Marine BARDELAY (arrivée à 21h10), Mme Laurence MALFAIT, M. Paul GOHIN, M. Olivier LAFAYE, M. Vinh NGUYEN QUANG.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Françoise SOURD représentée par Mme Mélanie NOWAK
Mme Flora LARUELLE représentée par Mme Katherine GAVRIL
Mme Anne-Laurence DELAULE représentée par Mme Karen CHAFFIN
M. Pascal LESSELINGUE représenté par M. Fernand BERSON
M. Igor BRAS GUERREIRO représenté par M. Patrick ANDROLUS
Mme Valérie LUQUET représentée par Mme Laurence MALFAIT
M Arnaud WUST représenté par M. Sophian MOUALHI
Mme Nawel HAMLAOUI. représentée par M. Olivier LAFAYE

SECRETAIRE: M. Christophe SKAF

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

41 rue Jean Jaurès, 94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex – Tél. 01 46 15 33 33 – Fax 01 46 15 33 00 – www.lhaylesroses.fr

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h42.

M. Sophian MOUALHI

M.Moualhi demande à ce que son groupe d'opposition ne soit pas filmé lors de la séance du conseil municipal car il estime que l'actualité montre une tendance qui consiste en une instrumentalisation et une manipulation des images de conseils municipaux.

M. le Maire

Je rappelle que les questions diverses peuvent être traitées à la fin du conseil municipal ou lors de la conférence des présidents qui se tient avant la séance du conseil municipal et qui a justement pour vocation de traiter ce type de demande afin de ne pas perturber la bonne tenue de la séance du Conseil municipal.

M. Sophian MOUALHI

M. Moualhi indique qu'il ne s'agit pas de viser personnellement M. Le Maire mais que les élus du groupe L'Haÿ en Commun ont été choqués par les attaques et le cyber harcèlement dont a pu être victime Mme la Maire de Cachan suite à une vidéo reprenant des propos tenus de son conseil municipal. Il explique que les élus de L'Haÿ en Commun ne souhaitent pas que les images du Conseil municipal puissent faire l'objet de manipulations. M. Moualhi demande donc que, le temps que la situation s'apaise, les élus de son groupe ne soient pas filmés ce soir. Il rajoute que cela ne fait pas préjudice à la publicité des débats et qu'ils resteront toujours audibles.

M. le Maire

Un règlement intérieur a été voté qui précise dans quelles conditions la publicité des débats peut être faite. Faute du public en raison du contexte sanitaire, nous sommes à huis clos et utilisons donc la vidéo retransmission. C'est un devoir de transparence vis-à-vis des administrés.

M. le Maire propose de continuer le conseil municipal et demande si des élus ont des conditions sur le relevé des décisions.

Mme Laurence MALFAIT

Mme Malfait indique qu'elle va se retourner pour s'assurer que son image ne soit pas utilisée à des fins qu'elle estime ne pas maîtriser.

M. le Maire

M. le Maire demande que l'institution du conseil municipal soit respectée et de ne pas faire offense à tous les collègues du conseil municipal en leur tournant le dos.

En raison du retournement effectif de Mme Malfait, M. le Maire demande une suspension de séance.

Suspension de séance à 20h53 reprise à 21h10.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

21h10 : Arrivée de Mme Marine BARDELAY.

M. le Maire

Après échange avec les présidents de groupe et le Maire lors de l'interruption de séance, le Maire informe que les présidents sont tombés d'accord sur le fait qu'il faut permettre aux concitoyens de suivre les débats mais que cela implique un devoir de responsabilité et que l'image diffusée soit respectée pour qu'aucun élu ne soit victime de cyber harcèlement en raison de propos déformés.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

M. Sophian MOUALHI

M. Moualhi demande en quoi consiste la décision portant sur les tarifs du parking de la Halle des saveurs du 09/09/2021 et quels tarifs ont été fixés. Il demande également en quoi consiste la décision fixant la redevance pour service rendu de la Halle des saveurs. Pour ces deux décisions, il en demande une copie.

M. le Maire

La décision fixant la redevance pour service rendu de la Halle des saveurs se trouve en annexe 9 de la délibération n°4 du conseil municipal du 30 septembre dernier. En ce qui concerne la décision relative au parking de la Halle des saveurs, il s'agit des tarifs du parking situé sous la Halle des saveurs. Elle est provisoire dans la mesure où une gratuité sera instaurée pour la 1^{ère} heure de stationnement lors de la mise en exploitation du marché le 13 mars 2022.

1 – DESIGNATION AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. Sophian MOUALHI

M. Moualhi propose comme membres de la commission d'appel d'offres :

- Titulaire : Sophian MOUALHI
- Suppléant : Olivier LAFAYE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE que la composition de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Sont donc membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- 1) Fernand BERSON
- 2) Françoise SOURD
- 3) Bernard DUPIN
- 4) Daniel AUBERT
- 5) Sophian MOUALHI

Ville de L'Haÿ-les-Roses
Département du Val-de-Marne

Suppléants:

- 1) Patrick ANDROLUS
- 2) Myriam SEDDIKI
- 3) Pascal LESSELINGUE
- 4) Dominique SERVANTON
- 5) Olivier LAFAYE

2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M. Olivier LAFAYE

M. Lafaye remercie Monsieur Berson d'avoir livré ce travail de façon exhaustive et les quelques auditeurs qui sont encore en patience à suivre nos débats.

Il va exposer deux types de remarque, l'une de forme et l'autre de fond.

Sur la forme, le groupe « L'Haÿ – Humanisme, Solidarité, Ecologie » pense que l'argumentaire qui est développé et qui est appliqué à la ville a essentiellement un caractère politique et ressemble fort à une application d'argumentaires développés à l'extérieur dans des partis. Il en veut pour preuve des chiffres qu'il trouve assez bizarres, notamment ceux qui concernent l'inflation qui se contrediraient. D'un côté il est fait état d'1,4% d'inflation, de l'autre d'1,8%.

Pour ce qui concerne le fond, il croit être vraiment dans la continuité – ce que la majorité ne nie pas – de ce qui a été fait les années précédentes, en tout cas pour les deux budgets qui ont été examinés jusqu'à présent. Ce sont toujours les mêmes orientations qui sont privilégiées et il pense que celles-ci pénalisent la ville, ses habitants et leur portefeuille. Il estime qu'il y a une différence de fond entre les deux groupes politiques, c'est que la majorité assoit sa politique sur une croissance de la population en privilégiant un nombre croissant de construction et pas des petites constructions. De nouvelles tours qui vont se dresser, notamment à la pointe Hochart et cela au détriment de l'attraction des entreprises.

Tout l'effort fiscal repose sur les habitants et les entreprises sont complètement négligées. A notre époque, il estime que c'est quand même un comble de ne pas profiter de la position de la ville dans la région parisienne avec notamment l'arrivée du métro et de ne pas attirer les entreprises qui pourraient plus fortement être contributrices. Il pense que la ville va être de nouveau une ville dortoir ou continuer à l'être, et que cela ne devrait pas être la vocation de L'Haÿ-les-Roses.

En tout cas, les habitants ne devraient pas supporter fiscalement ce fardeau.

Selon lui, cette orientation va se traduire donc par une bétonisation croissante, une surpopulation avec énormément de problèmes en termes de voirie, école, etc. Tout ceci va complètement à rebours des tendances actuelles. En ce moment se tient la COP26 et cette politique est complètement à contrepied de ce que prônent aujourd'hui tous les gens sensibles aux préoccupations écologiques et aux attentes des citoyens dans l'attente de politiques économes en CO2.

Enfin, cette politique continue à appauvrir la ville qui demeure pauvre. Le stock de la dette lui semble considérable et la légère diminution ne peut pas être satisfaisante. Ceci contribue à faire en sorte que la ville continue à être paupérisée.

M. Sophian MOUALHI

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

M. Moualhi tenait à commencer avec un premier point car il a été évoqué la possibilité de voter le budget au mois de décembre. Il croit qu'à l'inverse, le voter entre janvier et avril est plutôt gestion courante et n'est pas forcément signe de mauvaise gestion. Il tenait à préciser le pendant puisque c'est à chaque fois mis en avant. Pourtant, il pense que les autres villes qui voteraient un budget entre janvier et avril ne sont pas forcément des mauvaises gestionnaires.

Pour la 2^{ème} fois, en effet, depuis le début de cette mandature, le Conseil municipal débat des orientations budgétaires de la ville de L'Haÿ-les-Roses et il souhaiterait en premier lieu, remercier les services qui ont préparé ce rapport d'orientations budgétaires que Monsieur Berson a présenté, qui est – comme à leurs habitudes – complet, sérieux et clair.

Il est d'autant plus clair parce qu'une année s'est écoulée et rien – absolument rien – n'a changé dans les orientations budgétaires prises par la municipalité de L'Haÿ-les-Roses.

Certains y verront de la constance, d'autres y verront peut-être une non-adaptation à ce qui se passe dans le quotidien des habitants de L'Haÿ-les-Roses.

Alors si les orientations budgétaires sont les mêmes, il risque de devoir se répéter un petit peu par rapport à ce qui a été dit l'année dernière.

Une partie de la bonne gestion dont la majorité se vante aujourd'hui ne résulte – pour le moment – que de l'augmentation des impôts payés par les L'Haÿssiens suite à la suppression de l'abattement à la base en 2017 qui est passé de 15 à 3%, avec pour effet d'augmenter les impôts directs qui atteignaient dans le dernier compte administratif 29,6 Millions prélevés directement dans la poche des habitants, ce qui représente sur un budget global une augmentation de 3 millions d'euros par rapport à 2017.

Une fois de plus – comme l'a très bien dit M. Lafaye, la fiscalité pèse directement sur les habitants de L'Haÿ-les-Roses, bientôt elle ne pèsera plus que sur les propriétaires et ça, ce qui est problématique c'est qu'aujourd'hui, elle pèse sur les L'Haÿssiens plutôt que sur les entreprises et pour le coup, c'est aussi de la faute de la majorité actuelle : un manque d'ambition au niveau de l'attractivité des entreprises depuis plus de 7 ans, ce qui aurait pu être fait de façon plus importante sur les projets d'aménagement de la ZAC Paul Hochart et l'arrivée du futur métro.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la majorité semble toujours considérer les dépenses de personnel comme une véritable charge préférant parallèlement faire le choix de l'externalisation, ce qui fait que les dépenses courantes de gestion sont sur un rythme d'augmentation beaucoup plus rapide que celui des villes de même strate. Il dit ne pas reprocher cela, c'est un positionnement idéologique. Il ne peut pas être reproché la cohérence sur ce point-là puisque de la même façon, dans les engagements politiques, en dehors de cette assemblée le Maire soutiendrait des candidats qui prônent la suppression de centaines de milliers de fonctionnaires et qui parallèlement, peut-être mettent en avant des solutions d'externalisation. Ainsi, sur la question des débats d'orientations budgétaires les groupes « 2020 L'Haÿ en commun » et « Plus Belle L'Haÿ » partagent des visions différentes sur ce point-là.

S'agissant des dépenses d'investissement, il trouve regrettable l'absence d'un véritable plan pluriannuel d'investissement, qui inscrirait la ville dans une véritable logique de long terme et permettrait de dégager une projection plus fine de l'entretien, de la rénovation et de la consolidation du patrimoine communal.

Encore une fois, le groupe « 2020 L'Haÿ en commun » restera vigilant concernant le taux de réalisation des dépenses d'investissement, au moment du vote du compte

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

administratif, qui même en dehors de la période covid atteint des pourcentages qui ne sont pas satisfaisants.

M. Moualhi estime qu'à l'approche de 2022 le discours de l'absence de changement des stratégies communales ne peut plus tenir.

Il ne peut plus tenir pour une raison toute simple et qui invite chacun à se dépasser, à dépasser les préjugés ou les convictions qui tiendraient à une famille politique ou une autre.

Nous avons connu une crise sans précédent et cette crise nous invite à prendre la mesure des enjeux qui nous attendent.

Il est impossible de faire comme si rien ne s'était passé avec le covid.

Alors que plus que jamais les habitants ont besoin de lien social dans la ville, alors que nombre de L'Haÿssiennes et de L'Haÿssiens ont souffert de l'isolement, ils n'arrivent pas à retrouver le rythme de vie qui était le leur. Selon lui, rien ne transparaît dans la synthèse présentée, dans ces orientations budgétaires qui aillent dans le sens de plus de vie, de plus de lien, de plus de dynamisme, de plus de proximité entre les habitants. Alors que l'éducation et la politique de réussite éducative sont parmi les plus grandes responsabilités de la collectivité, et d'autant plus après les impacts du confinement sur le développement des enfants, elles apparaissent bien loin dans l'ordre des priorités du budget 2022.

Ainsi, l'éducation n'apparaît qu'en 7ème position – c'est peut-être symbolique mais à son avis, il y a toujours un choix dans les énumérations ; l'éducation et la politique de réussite éducative apparaissent bien loin derrière la sécurité. Il s'agit encore une question de choix.

Alors que la transition écologique est un enjeu central du XIXème siècle, les engagements pris par la ville de L'Haÿ-les-Roses semblent bien maigres surtout après avoir privé les L'Haÿssiens de 2 espaces verts suite à l'abattage des arbres des squares Salvador Allende et Léon Jouhaux.

Ils sont bien maigres concernant l'effort dans la rénovation thermique du patrimoine communal. Le mot « isolation » n'apparaît qu'une seule fois dans le rapport.

Et rien n'est écrit concernant les mobilités douces et la place du vélo dans notre ville.

Il a alors, encore une fois, l'impression d'une ville qui avance à 2 vitesses ou plutôt l'impression d'une ville à 2 visages, avec d'un côté la vision idéalisée affichée dans le journal municipal, dans les plaquettes et dans les perspectives parfois trompeuses des promoteurs, et de l'autre côté une ville où les investissements en termes de transition écologique, d'éducation – qui sont pour le groupe « 2020 L'Haÿ en commun » parmi les plus grandes responsabilités d'une municipalité – ne sont pas au rendez-vous au regard des attentes élevées et justifiées des L'Haÿssiennes et L'Haÿssiens.

M. Clément DECROUY

M. Decrouy remercie à son tour, au nom de toute l'équipe de la majorité, les services, le service finance notamment pour la conception de ce rapport d'orientation budgétaire. Il s'agit d'un travail conséquent. Il remercie également le directeur général des services pour son pilotage, son implication, car effectivement, une nouvelle fois, la ville va être en capacité de voter le budget 2022 à l'équilibre en décembre, sans avoir à attendre l'excédent budgétaire de l'exercice en cours.

L'ensemble de ce travail d'équipe permet d'avancer sereinement tout en ayant une visibilité claire, comme l'a dit M. Moualhi, sur les actions que la municipalité doit mener.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

Il a l'habitude de dire, chaque année, lors du ROB, que voter le budget en décembre, sans attendre l'excédent budgétaire montre clairement la bonne gestion de la majorité même si cela peut paraître difficile à accepter de la part de l'opposition.

Au-delà de la bonne gestion, il faut essayer de se comparer – juste quelques secondes – à l'EPT.

L'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre qui votera certainement son budget en avril 2022 puisque ce soir au conseil du Territoire le ROB n'était pas inscrit à l'ordre du jour et que l'on peut en conclure que le vote du budget 2022 n'interviendra donc pas en décembre.

Pour ceux qui suivent la séance sur les réseaux, l'EPT a en charge notamment la voirie et quelques équipements sur la commune dont la piscine.

La piscine de L'Haÿ-les-Roses, les usagers la connaissent bien et connaissent bien son état catastrophique – ce qui est encore plus d'actualité aujourd'hui. Tout le monde sait l'état dans laquelle elle se trouve et l'urgence qu'il y a d'agir.

En votant son budget en avril, en terme d'efficacité, l'EPT, se prive de tout moyen d'action pendant les trois premiers mois de l'année, suivis de la période estivale peu propice à la réalisation de travaux avec un mois d'aout généralement atone, en sachant qu'en outre à la fin de l'année il n'y a plus d'engagement à partir de la mi-novembre pour préparer la clôture de l'exercice.

En réalité, l'exercice de l'EPT se fait sur 6 mois alors qu'à L'Haÿ-les-Roses, les actions se déroulent sur 12 mois. Cela permet d'être plus efficace, c'est notamment grâce à cela que la majorité actuelle a su tenir tous ses engagements sur les gros travaux de rénovation des équipements communaux et en particulier, sur les écoles.

Pour revenir au ROB, le contexte international a de quoi inquiéter même si tout le monde n'est pas de cet avis. Le sort réservé aux finances des collectivités reste flou. Le prix de l'énergie explose avec un impact énorme sur la facture des fluides.

Il est légitime de s'interroger sur les modalités qui seront mises en œuvre pour associer les collectivités au remboursement du « quoiqu'il en coûte » du président Macron pour absorber la crise sanitaire ses conséquences économiques.

Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation ne sont pas encore toutes connues avec un report de la pression fiscale sur les seuls propriétaires. Aucun mécanisme de compensation n'a été prévu par le gouvernement pour le financement des syndicats intercommunaux, le cimetière notamment et le syndicat qui gère les équipements sportifs mis à disposition des lycées du territoire. Je pense qu'il est bon aussi de rappeler que la baisse de la DGF, entre 2014 et 2017, initiée par le président Hollande pour contribuer au redressement des comptes publics, a généré pour la ville une perte de recettes de 2 036 648 euros réduisant d'autant ses marges de manœuvre.

Cette somme représente plus que la construction de la Halle de marché.

L'inquiétude porte également sur le devenir de l'EPT, au-delà du fait que l'EPT soit incapable de faire des économies et qu'il n'arrive pas à voter son budget dans des délais corrects ; l'Etat, lui, n'arrive pas à tirer les conséquences de la mauvaise gestion de certaines intercommunalités pour réformer la loi NOTRe. Le gouvernement n'a toujours pas pris de décision, attendue depuis 2016, concernant le statut de l'EPT qui

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

pourrait se voir privé de fiscalité propre à court terme. Le gouvernement a annoncé récemment qu'il a repoussé encore cette décision après 2022.

Pour ce qui est de l'analyse rétrospective le groupe majoritaire peut se féliciter de la maîtrise des dépenses de gestion, de la gestion des marchés publics et de la gestion financière optimisée qui permet – même si c'est difficile à admettre – de consolider l'épargne.

Les félicitations sont également de rigueur concernant la dynamique d'investissement pour les équipements avec une augmentation de +150% entre 2014 et 2020, le désendettement de la commune, la dette étant passée de 44,3 millions à 38 millions d'euros, soit un désendettement de 6,3 millions d'euros sur cette période. Il aurait dû être plus important de 10 millions d'euros si la majorité n'avait pas eu à porter les 3,8 millions d'emprunt supplémentaires suite à la fin de la convention de portage foncier conclue avec le SAF 94 entre 2004 et 2006.

Malgré toutes ces incertitudes, ces inquiétudes, le contexte national et international préoccupant, le cap est maintenu.

Les subventions aux associations seront maintenues au même niveau que l'année dernière et l'année précédente avec une enveloppe supplémentaire de 10 000 euros pour les appels à projets, la politique tarifaire est maintenue à l'identique comme l'année dernière, comme l'année précédente. Le désendettement progressif de la ville est poursuivi sans toucher aux impôts des contribuables L'haÿssiens, tout comme le travail de maîtrise de la masse salariale en intégrant cette année une enveloppe supplémentaire de 200 000 euros permettant d'améliorer les conditions de rémunération du personnel communal et de prendre en compte les critères de pénibilité et de responsabilité.

Il en est de même pour l'amélioration du cadre de vie et la sécurité des L'haÿssiens. De nouvelles actions sont développées pour les jeunes dans tous les quartiers.

Le soutien au fonctionnement des écoles et à la réussite éducative continue.

La maîtrise des consommations énergétiques et la transition écologique via l'action de l'Agenda 21 restent des objectifs primordiaux. Le renouvellement du parc auto dans sa mutation progressive vers l'électrique sera poursuivi tout comme la modernisation de l'administration.

Cette année, une enveloppe de 2,4 millions d'euros est prévue pour la rénovation du patrimoine communal contre 2,1 millions d'euros l'année dernière. 300 000 euros supplémentaires sont mis en place et il faut savoir que ces 2,4 millions d'euros sont fléchés principalement sur la rénovation des groupes scolaires mais également sur les équipements sportifs, notamment le gymnase de la Vallée aux Renards.

Il existe également des difficultés structurelles sur certains équipements, qui ne sont pas forcément visibles comme par exemple le toit de l'auditorium qui est fragilisé donc il est important d'intervenir rapidement.

Pour toutes ces raisons évoquées précédemment, il est certain que le prochain budget 2022 en décembre prochain sera voté à l'unanimité.

Le groupe majoritaire est fier de pouvoir proposer ces orientations, ces ambitions pour la ville en 2022 dans un contexte particulier et délicat.

En décembre le budget qui sera voté n'oublie aucune famille L'haÿssienne et au nom du groupe « Plus Belle L'Haÿ », je suis fier du travail effectué ces dernières années par cette équipe et par tous les agents de la collectivité. Il a été créé une capacité d'épargne qui a pu financer sur fonds propres les 4 grandes opérations d'aménagement de la ville, des projets d'envergure que L'Haÿ-les-Roses n'a pas connu depuis très longtemps : le cœur de ville, Locarno et la nouvelle Halle des saveurs, le secteur Lallier avec la gare et Paul Hochart.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

Demain – et c'est fait – les L'Haÿssiens auront un véritable centre-ville, un véritable cœur de ville, une nouvelle Halle de marché attractive, une médiathèque digne de ce nom, deux nouveaux groupes scolaires de 25 classes – dans un quartier souvent oublié de nos prédécesseurs, deux gymnases à la hauteur des attentes des associations sportives locales, de nouveaux parkings publics, bref le tout sans toucher à la fiscalité.

M. Sophian MOUALHI

M. Moualhi dit apprécier, au-delà des qualités humaines de Monsieur Decrouy, son enthousiasme à présenter la position du groupe majoritaire concernant les orientations budgétaires. Il explique ne pas savoir si c'était le Maire adjoint ou le vice-président de l'EPT qui parlait.

Il souhaite revenir, néanmoins, sur certains éléments.

Il n'a pas été touché au taux mais néanmoins les recettes fiscales de la ville, en tout cas, les impôts directs, ont augmenté et cela c'est le fait de cette majorité.

Donc la majorité ne peut pas dire « Tout va bien, les impôts n'ont pas bougé ». Ce débat est présent depuis plusieurs années « Le taux n'a pas bougé mais l'abattement a baissé ». Il y a bien eu une augmentation des impôts puisque la ville de L'Haÿ-les-roses perçoit beaucoup plus d'impôts directs que par le passé. C'est le choix de la municipalité actuelle.

Concernant le maintien de la politique tarifaire, il estime qu'elle n'évolue pas cette année mais après avoir été augmentée les années précédentes. Vous la maintenez maintenant mais après l'avoir augmenté.

Sur le portage foncier, il en est fait également aujourd'hui. Lors du dernier conseil municipal, une délibération votée concernait justement le portage foncier.

Alors peut-être que les éléments du passé avaient aussi un impact plus fort au niveau de la dette de la ville, ceci est entendable.

Sur la dette, il faut faire attention aux chiffres de 2020 puisqu'en raison du contexte, beaucoup d'opérations n'ont pas été réalisées. Ainsi, il n'y a pas eu d'emprunt sur l'année, ce qui implique un impact significatif sur la dette et ceci est favorable au taux d'endettement de la ville mais il faut quand même dire les choses sans tenir compte de l'année 2020.

De la même façon, pour la consolidation de l'épargne, l'année 2020 a un impact sur le niveau de l'épargne.

Il semble que la municipalité s'attende à ce que le gouvernement prive encore la ville de ressources mais les projections d'épargne qui reviennent très rapidement autour des 3 millions d'euros, bien loin des 7 millions et quelques en 2020 et aujourd'hui, 5 millions 2.

Se prémunir et se prévaloir d'un niveau de l'épargne consolidée, à son avis, appelle un peu de nuance.

Dernier point, quand il est dit « demain » concernant les opérations, ce n'est pas demain sinon je pense que les L'Haÿssiens risquent d'être déçus. Le cœur de ville, la place, c'est aux alentours de 2027, les opérations autour du futur métro, la fin des aménagements, peut-être jusqu'à 2030, concernant les aménagements autour de la future sortie de métro. Voilà, demain, il faut savoir raison gardée, selon lui, il n'est pas certain que demain tous les projets soient sortis de terre.

M. le Maire

Ville de L'Haÿ-les-Roses
Département du Val-de-Marne

De manière générale, ce qui prime ce soir dans ce débat d'orientations budgétaires, c'est la constance.

La majorité est constante dans ses priorités, son ambition pour la ville, dans ses choix budgétaires et dans ses engagements.

Elle est fière, car elle estime qu'elle a eu mandat pour cela. M. Moualhi se demande, quelle est la différence entre l'opposition et la majorité.

La majorité a été choisie par les L'Hayssiens sur la base d'un programme et donc elle se sent légitime à l'appliquer.

Que les groupes politiques du conseil ne soient pas totalement d'accord sur ces priorités, c'est tout l'intérêt de la démocratie et votre groupe est là pour être vigilant dans le cadre de ce débat, à ce que le groupe majoritaire ne fasse pas n'importe quoi. M. le Maire croit que ce rapport extrêmement complet témoigne que la majorité ne fait pas n'importe quoi, car la majorité dit ce qu'elle a l'attention de faire, l'explique, et le détaille en toute transparence.

Le vote du budget sera l'occasion de rentrer plus en détail, chiffres à l'appui, sur un certain nombre de chose et de répondre à nombre de questions.

Maintenant, une interprétation différente et divergente peut être soulevée. Toutefois, il faut faire attention aux propos tenus.

Concernant les augmentations de tarifs, ce n'est pas vrai. Une réforme tarifaire a été mise en œuvre mais quand il est comparé ce qui a été collecté après la réforme tarifaire et avant, c'est à peu près les mêmes montants donc il n'y a pas eu d'augmentation du prélèvement des familles mais une meilleure répartition sur les familles. Là aussi, pour le portage foncier, il y a des différences entre les ZAC, entre le fait de faire appel au SAF ou l'établissement public foncier d'Ile-de-France pour des projets limités dans le temps avec une vraie stratégie, une vraie visibilité.

Lorsqu'est préempté un pavillon, un délai de 8 ans débute pour mettre en œuvre le projet. Et là, personne ne se préoccupe de savoir ce qui se passe au bout des 8 ans. Lors de l'arrivée de la municipalité en 2014, le SAF est venu la voir en indiquant que le délai de portage financier était dépassé, et qu'il fallait donc racheter pour des millions d'euros les pavillons qui avaient été préemptés sans aucun projet, sans aucune stratégie, sans aucun avenir.

Aucun élu de la municipalité précédente ne viendra contredire cela. Il s'agissait d'une politique attentiste.

Le premier mandat municipal a permis de corriger le tir, d'essayer de sortir la tête de l'eau, ce n'est pas facile dans un contexte financier qui a été très compliqué dans le premier mandat et qui, pour tout un tas de raison, l'est encore

M. le Maire tient à rappeler que la ville de L'Hay-les-Roses n'a pas d'ennemi, en l'occurrence, il y a un contexte et une réalité qui s'appliquent à tous. La majorité municipale ne s'en prend, politiquement à personne. L'Etat a fait un choix et un choix salutaire, c'est de sauver des entreprises dans le cadre de la crise COVID. Les décisions du Ministre de l'économie ont été saluées et il est le 1^{er} à le faire mais cela a un impact, très concrètement. C'est que le fait de baisser ce type de charge sur les entreprises, ce sont des ressources fiscales minorées pour le territoire et notamment la Métropole. Donc, le risque est d'avoir notamment un territoire encore plus en difficulté qu'il ne l'était par le passé et malheureusement la mécanique de cette usine à gaz que sont la Métropole et les Territoires fait qu'au bout du compte les territoires n'auront pas d'autres ressources que le FCCT. Ainsi, si demain il est souhaité que le Territoire intervienne sur la voirie de la commune, il faut que la ville paye. Le système est absurde : où la ville a été dépossédée de la compétence, il est créé un

Ville de L'Hay-les-Roses

Département du Val-de-Marne

intermédiaire, des surcoûts, des inefficacités alors que c'est la ville qui paye et donc au final les L'Hayssiens. Il y a donc un certain nombre de contraintes subies.

En tout état de cause, M. le Maire pense que les L'Hayssiens aussi le savent et que c'est pour ça qu'ils ont fait les choix qui sont les leurs, les membres de la majorité toutes et tous dans cette équipe, sont déterminés à faire en sorte d'améliorer le cadre de vie des L'Hayssiens et que cette ville qui a été longtemps une belle endormie et longtemps une ville dortoir, puisse à nouveau être une ville à vivre et cela dans tous les quartiers de la ville.

Il est très important, pour tous les habitants se trouvant d'un côté ou de l'autre de l'autoroute, d'avoir la même qualité de vie, la même capacité d'accès aux services publics, le même accès aux transports, etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE ET DEBAT des orientations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet, et joint à la présente délibération.

Résultat des votes :

Dont acte

3 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRIMITIF 2021

M. Sophian MOUALHI

M. Moualhi s'interroge sur deux points, sur l'objet des frais d'étude pour 150 000 euros en section d'investissement et sur la possibilité d'accéder, en tant qu'élus du Conseil municipal, aux études qui sont financées par la municipalité de L'Hay-les-Roses.

M. Fernand BERSON

Sur les opérations, lorsque les travaux commencent, la TVA n'est pas encore incorporée ; elle ne l'est qu'au moment où les travaux sont terminés ; d'où cette dépense-recette, 150 000 euros d'un côté, 156 000 euros de l'autre. Ce n'est qu'une écriture comptable.

M. le Maire

Les études qui ne sont pas finalisées ne sont pas communicables en l'état. En revanche, toutes les études permettant de se projeter ou qui ont vocation à être rendues publiques selon les termes de la CADA, sont accessibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget primitif 2021 dont les chiffres sont repris dans le document joint détaillé par nature - fonction.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 6 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

ABSTENTION : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

4 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES ET ADMISSION DES CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE la mise en non-valeur des produits irrécouvrables et l'admission des créances éteintes.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 – autres charges de gestion courante, Rubrique 020 – Administration générale de la collectivité, nature 6541 pour les créances admises en non-valeur, et en nature 6542 pour les créances éteintes.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

5 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE la mise en non-valeur des produits irrécouvrables.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 – autres charges de gestion courante, Rubrique 251 – Hébergement et restauration scolaire, et Sous-Fonction 61 - Services en faveur des personnes âgées, nature 6541 pour les créances admises en non-valeur.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

6 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR / RELAIS DU CŒUR DU VAL-DE-MARNE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les tarifs suivants pour les concerts :

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

- Tarif plein : 10 €
- Moins de 25 ans : 5€

APPROUVE la convention susvisée entre la ville de L'Haÿ-les-Roses et l'Association « Les Restaurants du Cœur / Relais du Cœur du Val-de-Marne » permettant le reversement des recettes des concerts des 10 et 11 décembre 2021 par la ville de L'Haÿ-les-Roses au profit de cette association.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

DIT que le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice concerné : Chapitre 65, sous-fonction 520, nature 6574.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

7 – FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE qu'au titre de l'année 2021, le montant brut de la prime de fin d'année est fixé à 1 380 € pour les agents titulaires et stagiaires.

DIT que le calcul du montant brut attribué aux agents contractuels tiendra compte des cotisations légales soit un montant de 1 525€.

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de la ville au chapitre 012, natures 64118, 64138, 64131, 6331, 6332, 6336, 6451, 6453 et 64832.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

8 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE que le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	COMMENTAIRES
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	63 (+1)	64	Transformation du grade suite à mutation d'un agent et mise en

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	26 (-1)	25	adéquation au grade du candidat retenu sur le poste de Chargé d'accueil et de gestion administrative
---------------------------------------------------------------	---------	----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 012, articles 64111, 6451 et 6453.

Résultat des votes :

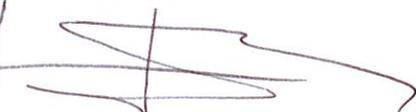
POUR : Unanimité

A 22h46, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN




Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Île-de-France

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

41 rue Jean Jaurès, 94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex – Tél. 01 46 15 33 33 – Fax 01 46 15 33 00 – www.lhaylesroses.fr